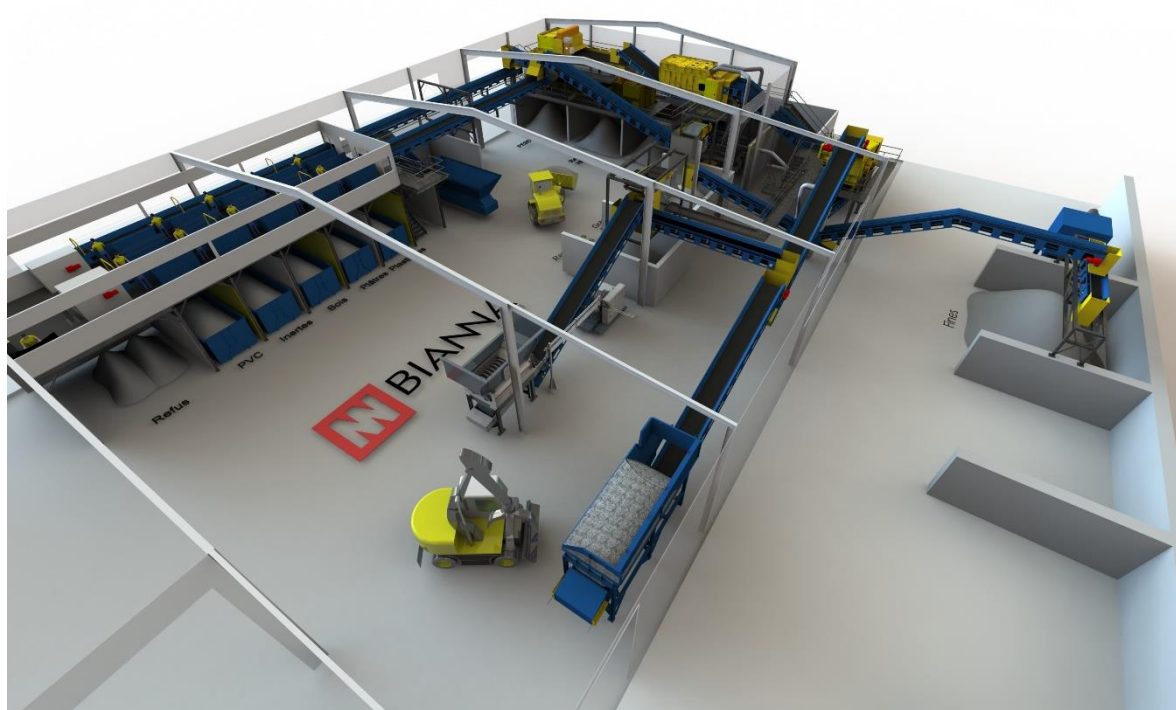




TUBERT ENVIRONNEMENT

Mécanisation des opérations de préparation à la
valorisation de déchets non dangereux
Centre de Tri à Elné (66)

Dossier de demande d'autorisation au titre des ICPE
**Annexes à l'Etude d'Incidence
Environnementale (PJ05b)**



*Rapport 21C016
Février 2023
Version 2*

*Nicolas GASNIER
SAS NGEC
Chemin de Picaubeil 66720 BELESTA
ng@ngec.fr 06 75 85 84 56*



Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20230717-DL2023-0198-DE
Date de télétransmission : 24/07/2023
Date de réception préfecture : 24/07/2023



Consignes Biodéchets

DATE : 17/02/2023

CONSIGNE NETTOYAGE JOURNALIER

L'objectif général est de rendre inexistante les émissions d'odeur en permanence.

Personne concernée : Operateur en charge de l'activité biodéchets.

Opérations journalières de nettoyage et de prévention des émissions d'odeurs ; à chaque fin de poste :

1. Zone de déversement et de tri des biodéchets vracs :
 - a. Reprise au chargeur des biodéchets vracs résiduel pour entreposage dans le box de stockage fermé ; fermer le rideau en fin de poste.
 - b. Rinçage à l'eau claire des roues du chargeur et de la pelle à grapin, du godet du chargeur et de la pince de la pelle ; (la pelle est concernée seulement si intervention dans la zone des biodéchets)
 - c. Rinçage à l'eau claire de la zone.
2. Installation :
 - a. Rinçage à l'eau claire de la trémie d'alimentation du déconditionneur, du déconditionneur et des tapis ;
 - b. Rinçage à l'eau claire des surfaces de travail sous le déconditionneur.
3. Zone de stockage des refus :
 - a. Fermeture du rideau du box des refus, dans le cas où la quantité de refus serait trop important, chargement du surplus dans une benne étanche des DIB (avant envoi en filière d'incinération) ;
 - b. Si le box est vide rinçage à l'eau claire du box.
4. Bennes de stockage des soupes :
 - a. Fermeture des bâches des bennes étanches
5. Réseau de caniveau :
 - a. Rinçage à l'eau claire des caniveaux.

Toutes les eaux pompées seront valorisées sur notre plateforme de compostage.

A la fin de cette tâche, veuillez remplir le tableau d'émargement en indiquant la date de la tâche, l'heure, votre nom et de signer.

Vous trouverez le tableau d'émargement joint à la consigne dans le classeur sécurité qui se trouve dans le local.

Le Service QSE

DATE : 17/02/2023

CONSIGNE NETTOYAGE 3 FOIS PAR SEMAINE

L'objectif général est de rendre inexistante les émissions d'odeur en permanence.

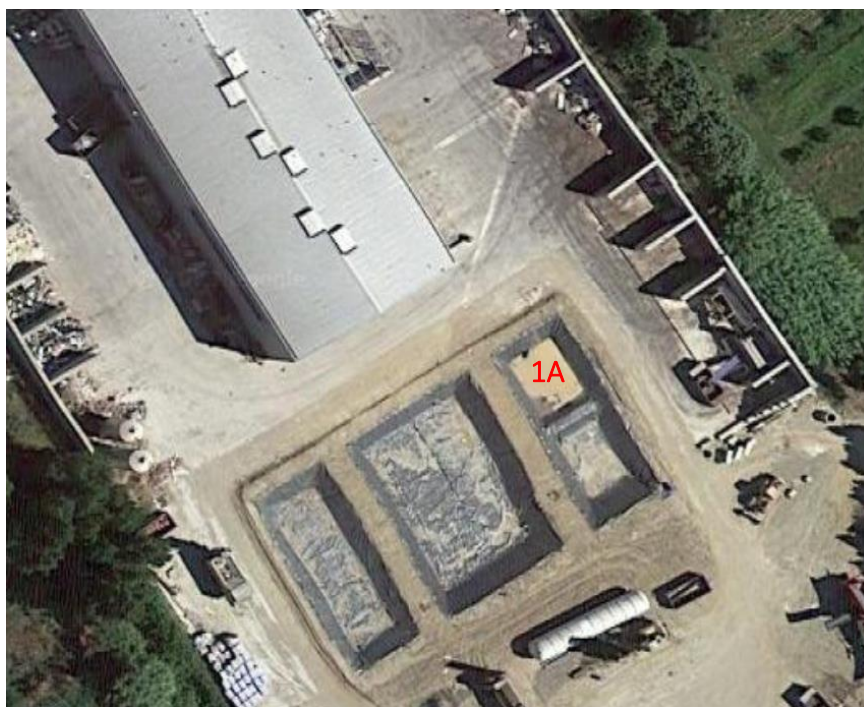
Personne concernée : Operateur en charge du pompage.

Opérations de nettoyage 3 fois par semaine.

- ✓ Lundi uniquement en cas de remplissage par de l'eau de pluie durant le week-end.
- ✓ Mercredi à l'heure souhaitée
- ✓ Vendredi soir avant 15h00

L'opérateur en charge du pompage du bassin doit effectuer cette tâche 3 fois par semaine et aller déposer le contenant à la plateforme de compostage.

Pomper le bassin 1A :



Toutes les eaux pompées seront valorisées sur notre plateforme de compostage.

A la fin de cette tâche, veuillez remplir le tableau d'émargement en indiquant la date de la tâche, l'heure, votre nom et de signer.

Vous trouverez le tableau d'émargement joint à la consigne dans le classeur sécurité qui se trouve dans le local.

Le Service QSE

DATE : 17/02/2023

CONSIGNE NETTOYAGE TOUS LES VENDREDIS SOIR

L'objectif général est de rendre inexistante les émissions d'odeur en permanence.

Personne concernée : Operateur en charge de l'activité pompage.

Opération de nettoyage tous les vendredis soir avant 15h00

L'opérateur en charge de pompage doit effectuer les tâches suivantes :

1. S'assurer qu'il n'y est plus d'eau stagnante
2. Nettoyer les parois du bassin
3. Pomper le bassin
4. Pulvériser à l'aide du pulvérisateur prévu à cet effet de l'inhitone sur les parois du bassin A1, dans le bassin A1 ainsi que dans les caniveaux **uniquement en cas d'odeur** (Mettre 50 cl d'inhitone = une petite bouteille d'eau dans le pulvérisateur et complété avec de l'eau claire).
5. Vider la tonne à lisier contenant les eaux du bassin 1A à la plateforme de compostage

Pomper le bassin 1A :



Toutes les eaux pompées seront valorisées sur notre plateforme de compostage.

A la fin de ces tâches, veuillez remplir le tableau d'émergement en indiquant la date, l'heure, votre nom et de signer.

Vous trouverez le tableau d'émergement joint à la consigne dans le classeur sécurité qui se trouve dans le local.

Le Service QSE

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Fiche utilisateur

Édité le : 08/06/2015

INC-HC-MR

INHITONE R3 P (P1)

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE

1.1. Identification de produit

INHITONE R3 P (P1)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage : Industriel. Réservé à un usage professionnel, selon les conditions d'utilisation strictement définies par la société WESTRAND.

Application : Traitement par incorporation dans les effluents liquides malodorants de station d'épuration, d'industrie agro-alimentaire, du lavage de sol.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: WESTRAND
BP 10062
F- 68131 ALTKIRCH CEDEX

Tél : 03 89 08 88 88
Fax : 03 89 40 29 30
Email : info.msds@westrand.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Le numéro ORFILA : +33 1 45 42 59 59
Standard Westrand : +33 (0)3 89 08 88 88 (pendant les heures normales d'ouverture)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement 1272/2008 :

- Mentions de danger pour la santé :
Néant
- Mentions de danger physique :
Néant
- Mentions de danger pour l'environnement :
Néant

2.2. Eléments d'étiquetage

- Etiquetage selon le règlement 1272/2008 :
Non concerné
- Mention d'avertissement
Rien
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage
Non concerné

2.3. Autres dangers

Non applicable

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Fiche utilisateur

Édité le : 08/06/2015

INC-HC-MR

INHITONE R3 P (P1)

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Liste des composants à signaler

3.1. Substances

Non concerné

3.2. Mélanges

Non concerné

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Non concerné

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Classe d'inflammabilité : non inflammable

5.3. Conseils aux pompiers

Éliminer les résidus de combustion en respectant les prescriptions réglementaires locales.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Non concerné

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Non concerné

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éliminer les déchets conformément aux prescriptions légales.

6.4. Référence à d'autres sections

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent en section 8 et 13.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Fiche utilisateur

Édité le : 08/06/2015

INC-HC-MR

INHITONE R3 P (P1)

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Non concerné

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Non concerné

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Non concerné

8. CONTROLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Non concerné

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique : Non concerné

Equipements de protection individuelle : Non concerné

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Aspect : Liquide
- Couleur : blanc
- Odeur : Caractéristique
- Densité relative (d20/20) : [0.9 ; 1.1]
- pH : 5-7
- Solubilité : Eau
- Point éclair : Non déterminé
- Point de fusion / point de congélation : Non déterminé
- Point initial ébullition et intervalle d'ébullition : Non déterminé
- Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable
- Propriétés explosives : Aucune
- Propriétés comburantes : Aucune

9.2. Autres informations

Non concerné

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Pas de réactions connues.

10.2. Stabilité chimique

Stable aux conditions d'utilisations mentionnées au point 7.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Fiche utilisateur

Édité le : 08/06/2015

INC-HC-MR

INHITONE R3 P (P1)

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions connues

10.4. Conditions à éviter

Respecter les conditions d'utilisation préconisées par la Société WESTRAND.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun connu.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

- Toxicité aiguë : Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
- Irritation oculaire : Non classé
- Irritation cutanée : Non classé
- Corrosivité : Non classé
- Sensibilisation : Non classé
- Toxicité à dose répétée : Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
- Cancérogénicité : Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
- Mutagénicité : Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
- Toxicité pour la reproduction : Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Non classé

12.2. Persistance et dégradabilité

Non classé.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non documenté

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Evaluation PBT : Non applicable
Evaluation vPvB : Non applicable

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Fiche utilisateur

Édité le : 08/06/2015

INC-HC-MR

INHITONE R3 P (P1)

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets : aucun effet important ou connu

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit et emballages non nettoyés : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

ADR : NON DOCUMENTE
IMDG : NON DOCUMENTE
IATA : NON DOCUMENTE

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR : NON DOCUMENTE
IMDG : NON DOCUMENTE
IATA : NON DOCUMENTE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR : NON DOCUMENTE
IMDG : NON DOCUMENTE
IATA : NON DOCUMENTE

14.4. Groupe d'emballage

ADR : NON DOCUMENTE
IMDG : NON DOCUMENTE
IATA : NON DOCUMENTE

14.5. Dangers pour l'environnement

IMDG : NON DOCUMENTE

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Usage exclusif par les professionnels selon les préconisations de la société WESTRAND

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non concerné

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Non concerné

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'autres informations disponibles.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Fiche utilisateur

Édité le : 08/06/2015

INC-HC-MR

INHITONE R3 P (P1)

16. AUTRES INFORMATIONS

- Signification des abréviations :
 - o PBT : Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 - o vPvB : Very Persistent and Very Bioaccumulative
 - o ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 - o IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods
 - o IATA : International Air Transport Association
 - o CAS : Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- Sources de données :
 - o FDS des fournisseurs des matières premières

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Modifications : - Document initial

- 20150521 : Création suite au passage au règlement UE N° 1272/2008 dit CLP
- 20150608 : mise à jour données physiques



FDS de l'Airhitone AP5 MF P

RUBRIQUE 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/DE L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : AIRHITONE AP5 MF P
Numéro UFI : 3PD7-900H-MA9U-GAAH

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage : Industriel. Réservé à un usage professionnel.
Application : Traitement aérien des sources de nuisances olfactives telles décharges, stations d'épuration, égouts, industries agro-alimentaires, cheminées.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : WESTRAND INTERNATIONAL
Adresse : 39 Avenue 8ème Hussards Quartier Plessier, Bâtiment 12
68130 Altkirch – FRANCE
Téléphone : +33 (0)3 89 08 88 88
Fax : +33 (0)3 89 40 29 30
Email : info.msds@westrand.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Standard Westrand : +33 (0)3 89 08 88 88 (pendant les heures normales d'ouverture)
N°ORFILA : +33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement N°878/2020 :
EUH208 Peut produire une réaction allergique

2.2. Eléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement N°878/2020 :

Pictogramme de danger :
Néant

Mention d'avertissement
Néant

Mention de danger
EUH208 Contient Alpha hexylcinnamaldehyde, Benzaldehyde. Peut produire une réaction allergique.

Conseil de prudence
P280 : Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.
P501 : Eliminer les récipients et le contenu dans des centres agréés, selon la réglementation en vigueur

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage
Alpha hexylcinnamaldehyde, Benzaldehyde

2.3. Autres dangers

Substances PBT et/ou vPvB : Ne contient aucune substance PBT et/ou vPvB $\geq 0,1\%$.
Substances PE : Ne contient aucune substance ayant des propriétés perturbant le système endocrinien $\geq 0,1\%$.
Substances Nanos : Ne contient aucune substance nanoforme $\geq 0,1\%$.

RUBRIQUE 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

AIRHITONE AP5 MF P

 Date de révision : 13/02/2023
 Version : 007/AIR/MT

3.2. Mélanges

| Désignation | N° enregistrement REACH | Classification CLP | Limite de concentration spécifique, Facteur M, ETA | Concentration |
|--|-------------------------|--|--|---------------|
| Alpha hexylcinnamaldéhyde CAS : 101-86-0 CE : 202-983-3 | 01-2119533092-50-**** | H317 Skin. Sens. 1 - H400 Aquatic Acute 1 - H411 Aquatic Chronic 2 | M Acute = 1 orale: ETA = 3100 mg/kg | <1% |
| Benzaldéhyde CAS : 100-52-7 CE : | | H302 Acute Tox. 4 (Oral) - H319 Eye Dam. 2 - H332 Acute Tox. 4 (Inhala) - H335 STOT SE 3 | | <1% |
| Linalool CAS : 78-70-6 CE : 201-134-4 | 01-2119474016-42-**** | H315 Skin Corr. 2 - H319 Eye Dam. 2 - H317 Skin. Sens. 1 | | <1% |
| Linalyl acetate CAS : 115-95-7 CE : 204-116-4 | 01-2119454789-19-**** | H315 Skin Corr. 2 - H317 Skin. Sens. 1 - H319 Eye Dam. 2 | | <1% |

Les autres substances sont non classées et/ou ne nécessitent pas d'apparaître en rubrique 3.

RUBRIQUE 4. PREMIERS SECOURS
4.1. Description des premiers secours

- En cas de contact avec la peau :* Laver à l'eau et au savon, et rincer abondamment. Retirer les vêtements imbibés. Consulter un médecin si une irritation cutanée/un gonflement/une rougeur apparaît et/ou persiste.
- En cas de contact avec les yeux :* Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant 15 minutes. Enlever les lentilles de contact. Consulter un spécialiste si une irritation oculaire/une vision floue/une rougeur apparaît et/ou persiste.
- En cas d'ingestion :* Rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin immédiatement si les troubles persistent. Ne pas faire vomir sauf si c'est indiqué par le médecin ou le centre anti poisons.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE
5.1. Moyens d'extinction

 CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Classe d'inflammabilité : non concerné

5.3. Conseils aux pompiers

Eliminer les résidus de combustion en respectant les prescriptions réglementaires locales.

RUBRIQUE 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE
6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

AIRHITONE AP5 MF P

Date de révision : 13/02/2023
Version : 007/AIR/MT

Empêcher toute contamination du sol et de l'eau, tout écoulement dans les égouts, caniveaux, rivières par le produit pur en cas de déversement accidentel.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant, et éliminer les déchets conformément aux prescriptions légales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent en section 8 et 13.

RUBRIQUE 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Porter des gants et une protection des yeux.
- Se laver les mains et toute autre zone exposée avant de manger, boire, fumer et avant de quitter le travail.
- Refermer les emballages après utilisation.
- Reproduire l'étiquetage si transvasement dans un autre contenant.

Température de stockage : entre 5 et 45 °C

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Eviter toute exposition inutile. Conserver à l'écart des aliments et boissons.
- Conserver le produit uniquement dans son récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Non concerné

RUBRIQUE 8. CONTROLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Pas de données disponibles.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique :

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et en bon état. Vérifier l'état des protections avant chaque utilisation. Eviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas ingérer. Eviter le contact avec les aliments et boissons.

Equipements de protection individuelle :

- Protection des mains :* Porter des gants.
- Protection des yeux :* Porter un équipement de protection des yeux. Il est recommandé aux porteurs de lentilles de contact d'utiliser des verres correcteurs.
- Protection respiratoire :* Protection non requise.
- Ingestion :* Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|------------------------|-------------------------|
| <i>Etat physique :</i> | Liquide |
| <i>Couleur :</i> | Blanc |
| <i>Odeur :</i> | Végétal, floral, amande |

AIRHITONE AP5 MF P

Date de révision : 13/02/2023
Version : 007/AIR/MT

| | |
|--|-------------------------------------|
| <i>Point de fusion / point de congélation :</i> | Non déterminé pour le mélange |
| <i>Point d'ébullition et intervalle d'ébullition :</i> | Non déterminé |
| <i>Inflammabilité :</i> | Non applicable |
| <i>Limite inférieure et supérieure d'explosion :</i> | Non déterminé pour le mélange |
| <i>Point éclair :</i> | Non déterminé |
| <i>Température d'auto inflammation :</i> | Non déterminé pour le mélange |
| <i>Température de décomposition :</i> | Non déterminé, ne se décompose pas |
| <i>pH :</i> | 6-8 |
| <i>Viscosité cinématique :</i> | Non déterminé pour le mélange |
| <i>Solubilité :</i> | Eau |
| <i>Coefficient de partage n-octanol/eau :</i> | Non applicable pour un mélange |
| <i>Pression de vapeur :</i> | Non déterminé pour le mélange |
| <i>Densité relative (d20/20) :</i> | [0,9-1,1] |
| <i>Densité de vapeur relative :</i> | Non déterminé pour le mélange |
| <i>Caractéristique des particules :</i> | Non applicable aux produits liquide |

9.2. Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Pas de réactions connues.

10.2. Stabilité chimique

Stable aux conditions d'utilisations mentionnées au point 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions connues

10.4. Conditions à éviter

Respecter les conditions du point 7.1, en particulier les conditions de stockage.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun connu.

RUBRIQUE 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

| | |
|----------------------------|--|
| <i>Toxicité aiguë :</i> | Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| <i>Corrosion cutanée :</i> | Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |

AIRHITONE AP5 MF P

Date de révision : 13/02/2023
Version : 007/AIR/MT

| | |
|---|--|
| <i>Irritation cutanée :</i> | Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| <i>Lésions oculaires graves :</i> | Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| <i>Irritation oculaire :</i> | Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| <i>Sensibilisation respiratoire :</i> | Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| <i>Sensibilisation cutanée :</i> | Classé. Peut produire une réaction allergique. |
| <i>Mutagénicité sur les cellules germinales :</i> | Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| <i>Cancérogénicité :</i> | Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| <i>Toxicité pour la reproduction :</i> | Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| <i>Toxicité spécifique pour certains organes cibles :</i> | Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| <i>Danger par aspiration :</i> | Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |

11.2. Informations sur les autres dangers

| | |
|-------------------------------------|---|
| <i>Perturbateurs endocriniens :</i> | Le mélange ne contient pas de substances identifiées comme perturbant le système endocrinien pour la santé humaine. |
| <i>Effets interactifs :</i> | Pas de données sur les effets interactifs des différentes substances présentes dans le mélange. |

RUBRIQUE 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Non classé

12.2. Persistance et dégradabilité

Non rapidement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles pour le mélange

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles pour le mélange

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Evaluation PBT : Non applicable

Evaluation vPvB : Non applicable

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange ne contient pas de substances évaluées comme perturbant le système endocrinien pour l'environnement $\geq 1\%$.

12.7. Autres effets néfastes

Autres effets : aucun effet important ou connu

RUBRIQUE 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit et emballages non nettoyés : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR : Non concerné
IMDG : Non concerné
IATA : Non concerné

14.2. Désignation officielle de transport ONU

ADR : Non concerné
IMDG : Non concerné
IATA : Non concerné

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR : Non concerné
IMDG : Non concerné
IATA : Non concerné

14.4. Groupe d'emballage

ADR : Non concerné
IMDG : Non concerné
IATA : Non concerné

14.5. Dangers pour l'environnement

IMDG : Non concerné

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Usage exclusif par les professionnels

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non concerné

RUBRIQUE 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour le mélange.

RUBRIQUE 16. AUTRES INFORMATIONS

- Signification des abréviations :
 - PBT : Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 - vPvB : Very Persistent and Very Bioaccumulative
 - ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 - IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods
 - IATA : International Air Transport Association
 - CAS : Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 - CE : EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- Sources de données : FDS des fournisseurs des matières premières
- Classification du mélange basée sur la méthode de calcul

AIRHITONE AP5 MF P

Date de révision : 13/02/2023
Version : 007/AIR/MT

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Modifications : - Mise à jour de la FDS selon l'annexe II du règlement REACH (CE) n°878/2020 du 18/06/2020.



Consigne Propreté

DATE : 22/02/2023

CONSIGNE PROPREE DU CENTRE DE TRI

L'objectif général est de rendre inexistante les émissions d'odeur en permanence.

Personne concernée : Responsable du centre de tri et operateur de tri

Liste des zones à contrôler et à nettoyer

1. Le local du pesage et pont bascule
 - a. Nettoyage 1 fois par semaine par une société de nettoyage (1 fois par semaine).
2. Les zones de roulement :
 - a. Nettoyage avec la lame du chargeur des produit au sol avec la pelle et un matelas (tous les jours)
3. Les abords clôturés
 - a. Ramassage des déchets (minimum 1 fois par semaine), tache à réaliser si constat d'envol des déchets sur le site.
4. Les débourbeurs
 - a. Curage des débourbeurs (minimum 2 fois par an)
5. Les bassins 2 et 3
 - a. Ramassage des déchets dans les bassins et sur le grillage (1 fois par mois).
6. Les box de stockage
 - a. Ne pas dépasser les hauteurs de stockage dans les box ayant une marque jaune (1 fois par semaine)

A la fin de ces tâches, veuillez remplir le tableau d'émergement en indiquant la date de la tâche, l'heure, votre nom et de signer.

Vous trouverez le tableau d'émergement joint à la consigne dans le classeur sécurité qui se trouve dans le local.

Le Service QSE



Feuille de réclamation

DATE : 22/02/2023

CONSIGNE EN CAS DE DOLEANCE

En cas de plainte à l'encontre d'une de nos installations classées merci de transmettre le contact (mail) de Melany Manière et Marine Peterson

Nous enverrons par la suite une fiche de doléance.

Le Service QSE

DATE : 22/02/2023

Formulaire de réclamation à l'encontre du fonctionnement d'une ou de plusieurs installations classées

A retourner par mail à : melany@tubert.eu + qse@tubert.eu

Expression explicite de votre réclamation :

Date : _____

Je soussigné(e), (nom prénom) _____

Adresse mail : _____

Téléphone : _____

Identification de(s) l'établissement(s) faisant l'objet de votre réclamation :

Nom : _____

Nom : _____

Adresse : _____

Adresse : _____

Activité : _____

Activité : _____

Objet de la réclamation : _____

Signature :



Consignes de suivi des points de prélèvement d'eau

DATE : 22/02/2023

CONSIGNE PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

L'objectif général est de suivre la consommation en eau.

Personne concernée : Service QSE

Le centre de tri a deux sources d'approvisionnement en eau :

1. Réseau d'Elne (potable)
2. Réseau BRL (non potable)

Chaque point de raccordement est protégé de tout retour d'eau par un disconnecteur à zone de pression réduite.

Opérations de relevés des compteurs 1 fois par mois :

- ✓ Une fois par mois, une personne du service QSE relève les données des compteurs d'eau du réseau d'Elne et du BRL.
- ✓ Ces données seront consignées dans le registre des gestion des eaux et mis à la disposition des Inspecteurs en charge du suivi des Installations Classées Protection de l'Environnement.



Opérations des contrôles des disconnecteurs 1 fois par an :

- ✓ Une fois par an, une personne du service QSE prendra contact avec un organisme de contrôle pour effectuer le contrôle de conformité des disconnecteurs.
- ✓ Ces attestations sont consignées dans le registre des gestion des eaux et mis à la disposition des Inspecteurs en charge du suivi des Installations Classées Protection de l'Environnement.

Le Service QSE